

Conseil Municipal du 23 février 2009

**Objet : Procédure de dématérialisation des actes**

*Le Maire expose :*

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide à 12 voix pour et une abstention, que la commune charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**Taux 2009**

Le Maire,

- présente au conseil municipal plusieurs devis pour la préparation du budget d'investissement 2009
- propose au conseil municipal de porter :
  - la taxe d'habitation de 10% à 10,50%
  - la taxe foncière de 13% à 13,30%

Le conseil municipal à 10 voix pour et 3 voix contre, accepte ces augmentations et décide de maintenir la Taxe Foncière non bâtie à 35,69%.